



PUY-DE-DÔME



Simplifiez vos démarches d'entrée en établissement pour personnes âgées

ViaTrajectoire, site choisi par le **Département du Puy-de-Dôme** et l'**Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**, pour la gestion de votre dossier d'admission en établissement d'hébergement.

Un service public gratuit,
confidentiel et sécurisé,
accessible à votre médecin traitant



Vous recherchez une place en établissement d'hébergement pour personnes âgées pour vous ou pour une personne de votre entourage ?

Avec ViaTrajectoire, effectuez votre démarche en toute confiance. Grâce à ce nouveau logiciel sécurisé, vos demandes d'admission sont simplifiées.

Les avantages

- Des accès contrôlés aux données médicales, réservés uniquement aux médecins,
- Un dossier en ligne pour contacter plusieurs maisons de retraite (EHPAD, EHPA, USLD...)
- Un dossier unique national (CERFA n°14732*03)
- Et toujours l'accompagnement à caractère social afférent par le CLIC de votre territoire.

Vous souhaitez l'aide d'un tiers et un accompagnement ?

Vous pouvez déposer le document CERFA 14732*03 avec votre liste des établissements souhaités au CLIC de votre commune de résidence (**Voir coordonnées au dos**) sans oublier de noter les coordonnées de votre médecin traitant.

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie) et les LIS (Lieux Information Senior) restent vos interlocuteurs privilégiés !

Ou vous adresser directement :

Par mail : viatrajectoire63-pa@gerontonomie.com

Par courrier :

CLIC Gérontonomie Clermont Métropole

30 boulevard Berthelot
63000 CLERMONT-FERRAND

Ligne d'assistance départementale

06.14.81.85.65

Tous les 6 mois, vous serez contacter afin de faire un point sur votre situation.

Si votre dossier a été créé lors d'une hospitalisation, demander au travailleur social de le transférer au CLIC.

Vous souhaitez vous inscrire et suivre seul votre dossier ?

Prérequis : Je dispose d'un courriel personnel ou je renseigne celui du proche qui m'accompagne dans mes démarches.

1 - Je me connecte sur www.viatrajectoire.fr

Je clique sur l'espace « **Particuliers—Personnes âgées** » puis je clique sur « **Créer mon dossier** »

2 - Je remplis mon dossier

Je complète le **volet administratif**, si nécessaire à l'aide d'un proche.

3 - ETAPE INDISPENSABLE - Je déclare mon médecin traitant

Mon dossier lui est transmis directement. Ensuite, je prends rendez-vous avec lui pour remplir le **volet médical** et le **volet autonomie** du dossier.

4 - Je sélectionne les maisons de retraite selon mes critères

J'utilise l'**annuaire** pour rechercher et sélectionner les établissements qui m'intéressent.

Je choisis ceux qui me correspondent et j'envoie mes demandes.

5 - Je suis et je peux modifier mes demandes sur mon espace personnel

Je suis régulièrement l'avancée de mes demandes en me connectant sur mon « **espace particulier** ».

Je peux compléter, modifier mon dossier à tout moment, et depuis mon domicile !

N° dossier : _____

Mot de passe : _____

PUY-DE-DÔME

Volet réservé au médecin traitant

Un de vos patients vous sollicite pour son dossier d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ceci nécessite une intervention de votre part pour le remplissage du **volet médical** sur le logiciel **ViaTrajectoire** (service public, gratuit, confidentiel, sécurisé, respectant le RGPD)



Espace médecin libéral

Comment ça marche ?

- Tapez **www.viatrajectoire.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur, sélectionnez le premier site proposé,
- Introduisez votre carte CPS dans votre lecteur
- Cliquez sur « S'IDENTIFIER PAR CARTE CPS »
- Sélectionner le certificat et créer votre compte
- Sélectionnez la ligne correspondant au dossier de votre patient
- Complétez le volet médical et, si besoin, le volet autonomie puis validez
- La demande peut être envoyée par votre patient, un professionnel ou par vous-même.

Tableau de bord

Il vous donne accès aux demandes de vos patients et aux réponses des EHPAD en temps réel.

PUY-DE-DÔME

Volet réservé au médecin traitant

Un de vos patients vous sollicite pour son dossier d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ceci nécessite une intervention de votre part pour le remplissage du **volet médical** sur le logiciel **ViaTrajectoire** (service public, gratuit, confidentiel, sécurisé, respectant le RGPD)



Espace médecin libéral

Comment ça marche ?

- Tapez **www.viatrajectoire.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur, sélectionnez le premier site proposé,
- Introduisez votre carte CPS dans votre lecteur
- Cliquez sur « S'IDENTIFIER PAR CARTE CPS »
- Sélectionner le certificat et créer votre compte
- Sélectionnez la ligne correspondant au dossier de votre patient
- Complétez le volet médical et, si besoin, le volet autonomie puis validez
- La demande peut être envoyée par votre patient, un professionnel ou par vous-même.

Tableau de bord

Il vous donne accès aux demandes de vos patients et aux réponses des EHPAD en temps réel.

PUY-DE-DÔME

Volet réservé au médecin traitant

Un de vos patients vous sollicite pour son dossier d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ceci nécessite une intervention de votre part pour le remplissage du **volet médical** sur le logiciel **ViaTrajectoire** (service public, gratuit, confidentiel, sécurisé, respectant le RGPD)



Espace médecin libéral

Comment ça marche ?

- Tapez **www.viatrajectoire.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur, sélectionnez le premier site proposé,
- Introduisez votre carte CPS dans votre lecteur
- Cliquez sur « S'IDENTIFIER PAR CARTE CPS »
- Sélectionner le certificat et créer votre compte
- Sélectionnez la ligne correspondant au dossier de votre patient
- Complétez le volet médical et, si besoin, le volet autonomie puis validez
- La demande peut être envoyée par votre patient, un professionnel ou par vous-même.

Tableau de bord

Il vous donne accès aux demandes de vos patients et aux réponses des EHPAD en temps réel.

Compléter le volet médical

Conforme au dossier unique national, il n'est **accessible qu'aux médecins**.

Le remplissage vous permet d'indiquer les éléments médicaux qui auront une incidence sur la possibilité d'admission dans certains EHPAD, EHPA, USLD...

Compléter le volet autonomie

Accessible aux professionnels de santé autorisés, non médecins et médecins.

Vous pouvez remplir ou vérifier la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821).

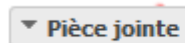
Enregistrer et valider



Le bouton «**Sauvegarder**» vous permet d'enregistrer le dossier et d'y revenir secondairement.



Cliquez sur le bouton «**Valider**» dès que le volet médical est complètement renseigné.



La rubrique «**Pièces jointes**» vous donne la possibilité de joindre des documents complémentaires (ordonnances, courriers spécialisés de votre patient).

Etablissements d'hébergement



Le bouton «**Action** » est utilisé pour envoyer le dossier aux établissements choisis par le patient.

Compléter le volet médical

Conforme au dossier unique national, il n'est **accessible qu'aux médecins**.

Le remplissage vous permet d'indiquer les éléments médicaux qui auront une incidence sur la possibilité d'admission dans certains EHPAD, EHPA, USLD...

Compléter le volet autonomie

Accessible aux professionnels de santé autorisés, non médecins et médecins.

Vous pouvez remplir ou vérifier la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821).

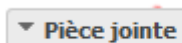
Enregistrer et valider



Le bouton «**Sauvegarder**» vous permet d'enregistrer le dossier et d'y revenir secondairement.



Cliquez sur le bouton «**Valider**» dès que le volet médical est complètement renseigné.



La rubrique «**Pièces jointes**» vous donne la possibilité de joindre des documents complémentaires (ordonnances, courriers spécialisés de votre patient).

Etablissements d'hébergement



Le bouton «**Action** » est utilisé pour envoyer le dossier aux établissements choisis par le patient.

Compléter le volet médical

Conforme au dossier unique national, il n'est **accessible qu'aux médecins**.

Le remplissage vous permet d'indiquer les éléments médicaux qui auront une incidence sur la possibilité d'admission dans certains EHPAD, EHPA, USLD...

Compléter le volet autonomie

Accessible aux professionnels de santé autorisés, non médecins et médecins.

Vous pouvez remplir ou vérifier la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821).

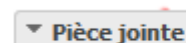
Enregistrer et valider



Le bouton «**Sauvegarder**» vous permet d'enregistrer le dossier et d'y revenir secondairement.

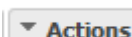


Cliquez sur le bouton «**Valider**» dès que le volet médical est complètement renseigné.



La rubrique «**Pièces jointes**» vous donne la possibilité de joindre des documents complémentaires (ordonnances, courriers spécialisés de votre patient).

Etablissements d'hébergement



Le bouton «**Action** » est utilisé pour envoyer le dossier aux établissements choisis par le patient.